Représentation schématique du degré d´utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / IIOT					
					surface du lot / de l´îlot [ares]
surface d´emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m2]
surface du scellement du sol [m2]	max.	i.c.	min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions [m]				

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	nombre de niveaux pleins
+1,2,...R	nombre d´étages en retrait
+1,2,...C	nombre de niveaux sous combles
+1,2,...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x	hauteur à la corniche de x mètres
ha-x	hauteur à l´acrotère de x mètres
hf-x	hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

oc	constructions en ordre contigu
onc	constructions en ordre non contigu
x-mi	x maisons isolées
x-mj	x maisons jumelées
x-mb	x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Formes de toiture

tp	toiture plate
tx (y%-z%)	toiture à x versants, degré d´inclinaison
	orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimination des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp — espace vert privé
- EVP — espace vert public
- ADJ — aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- construction à démolir
- construction existante
- aco-drain

COUPE B-B

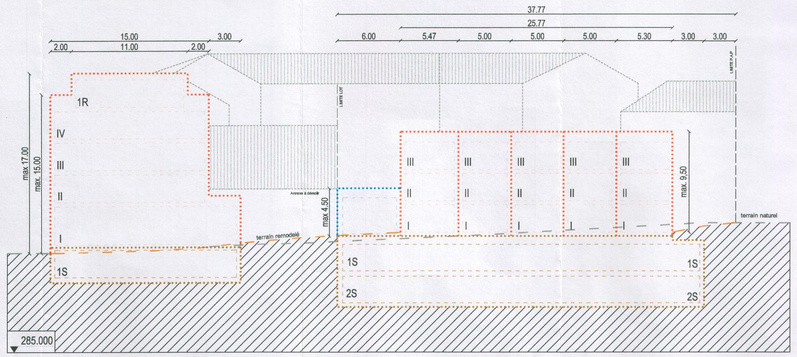

1/250

COUPE A-A

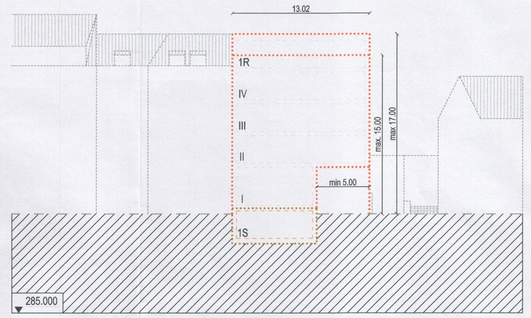

1/250

COUPE C-C

1/250

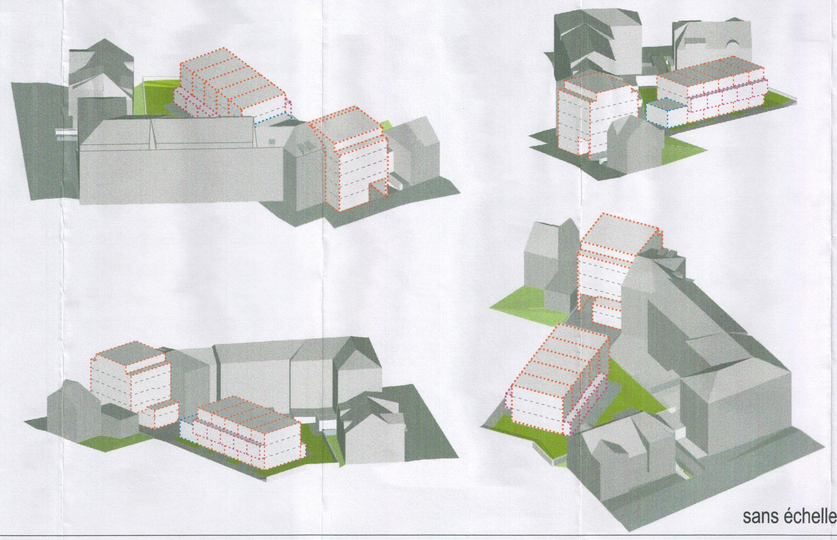

sans échelle

LOT 1		3.56 ares	
–	225	–	950
356	1-mb	–	6-c
tp	ha-17.00	–	IV+1C=1S

LOT 2		11.04 ares	
–	400	–	1060
800	5-mb	–	5-u
tp	ha-9.50	–	III+2S

Référence: 179251592
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 03.07.2018
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

N° CAD:

INDICE	DESSINE	DATE	CONTRÔLE	MODIFICATION
b	TMO	31.05.2016	MUR	Mise à jour projet
a	RHO	02.07.2015	MUR	Mise à jour suivant l'avis de la Ville d'Esch-sur-Alzette

M.OUVRAGE : PLACE BENELUX SARL

Dessiné par : RHO Signature :
Date : 15.06.2015

PROJET : PAP "rue de Belvaux - rue Marie Müller-Tesch" à Esch-sur-Alzette

Contrôlé par : TMO Signature :
Date : 15.06.2015

OBJET : PLAN, COUPES ET AXONOMETRIE

Responsable : MUR Signature :
Date : 15.06.2015

BEST INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Tél. : 349090 Fax: 349433
E-mail : best@best.lu

Echelle : 1 / 250

N° DU PLAN : 141053-1/01b